



Mairie de Fontenay le Vicomte

DÉCISION DU MAIRE

CONVENTION EN VUE DE L'INSCRIPTION D'UNE COMMUNE AU DISPOSITIF DE CINEMA ITINERANT ENTRE L'ASSOCIATION CINESSONNE ET LA COMMUNE DE FONTENAY-LE-VICOMTE

N° 2024/07

Le Maire de Fontenay le Vicomte,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020, modifiée par délibération du 19 juin 2020, portant délégations de pouvoirs au Maire ;

VU le projet de convention présenté par l'association CINESSONNE ;

CONSIDÉRANT que les séances de cinéma constitueront des moments de rencontres et d'échanges pour les habitants ;

CONSIDÉRANT que ce projet s'intègre aux orientations de l'Agenda 21 et aux actions de développement durable soutenues par le Conseil Départemental selon l'item du « mieux vivre ensemble dans une société plus sûre et solidaire » ;

DÉCIDE

Article 1 : De signer une convention en vue de l'inscription de la commune de FONTENAY-LE-VICOMTE au dispositif de cinéma itinérant avec l'association CINESSONNE domiciliée Salle Jean-Louis Barrault 15 place Jacques Brel à RIS-ORANGIS (91130).

Article 2 : La Commune devra disposer d'un lieu aux normes en vigueur pouvant recevoir du public et qu'elles aménageront pour les séances.

Article 3 : L'association CINESSONNE assurera la location et le transport des films choisis, le transport, l'installation et le réglage du matériel de projection numérique, les ingests des films, la projection et la gestion de la billetterie dans le respect des règles imposées par le C.N.C.

Article 4 : L'association CINESSONNE, de par son agrément, se doit d'encaisser les recettes. L'association facturera à la Commune, à l'issue de la / des projection(s), le complément éventuel de la recette guichet dans la limite maximum des forfaits figurants sur la convention.

Article 5 : La convention est conclue pour une durée d'un an à partir de la date de signature et sera reconductible par tacite reconduction.

Fait à Fontenay-Le-Vicomte,

Le 27 mai 2024

Le Maire

Valérie MICK RIVES

